

# Les aides locales

## Pays Berry Saint-Amandois

Energies renouvelables et équipements performants : de 30 à 80 % du montant plafonné à 1500 euros

## Ville de Saint-Amand Montrond

1000 € pour une installation énergie renouvelable

## Ville de Vierzon

300 € pour une installation énergie renouvelable

## Pays Sancerre Sologne

OPAH\* (fin : décembre 2017)

18  
Cher

## Communauté de Communes du Bonnevalais

PIG\* (fin : octobre 2016)

## Communauté de Communes du Pays Courvillois

OPAH\* (fin : juillet 2017)

Plusieurs communautés de communes participent également au programme « habiter mieux »\*

## Communauté d'agglomération Castroloussine

Aides aux énergies renouvelables

OPAH et PIG «Habiter mieux» :

## Communauté d'Agglomération Castroloussine

Pays de Valençay en Berry

Pays de la Châtre en Berry

Brenne - Pays Val de creuse Val d'Anglin

Ville d'Issoudun

Communauté de communes Val de l'Indre Brenne (courant 2014)

36  
Indre

## Communauté d'agglomération - Tours Plus

Prêt à taux zéro « Immo% » (sous conditions) est conçu pour :

- inciter à la construction de logements neufs de qualité

- aider à l'amélioration des performances thermiques des logements existants

## Aides aux énergies renouvelables :

500 € pour un chauffe eau solaire individuel

700 € pour un système solaire combiné

41  
Loir et Cher

## Communauté de communes du Romantinois et du Monestois

OPAH\* (fin : juin 2014)

## Communauté de communes Grand Chambord

OPAH\*

## Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

OPAH\* (fin : 2013)

## Communauté de communes de Châtillon Coligny

OPAH\* (fin : 2015)

## Communauté de communes Giennoises

OPAH\* (fin : février 2016)

## Protocole « habiter mieux » sur :

- La communauté de communes de Châteauneuf-Renard

- Le syndicat d'aménagement rural Berry Puisoye du Loiret (cantons de Briare et Châtillon sur Loire)

- La communauté de communes des 4 vallées

www.infoenergie-centre.org

\* voir aide nationale ANAH en page 2

# Les aides financières en Région Centre

2014

Une production des Espaces **INFO ENERGIE** en région Centre

## Les aides nationales régionales locales

LES CONSEILS GRATUITS D'EXPERTS NEUTRES ET INDÉPENDANTS DANS VOTRE DÉPARTEMENT

Des experts vous accueillent sur tout le territoire pour analyser vos besoins et répondre à toutes vos questions

Habitat et Développement d'Eure et Loir  
02 37 21 32 71  
eureetloir@infoenergie-centre.org

ADIL du Loiret  
02 38 62 47 07  
loiret@infoenergie-centre.org

ADIL du Loir et Cher  
02 54 42 10 00  
loiretcher@infoenergie-centre.org

Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire  
02 47 60 90 70  
indreetloire@infoenergie-centre.org

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher  
02 48 67 96 30  
cher@infoenergie-centre.org

ADIL de l'Indre  
02 54 27 37 37  
indre@infoenergie-centre.org



www.infoenergie-centre.org



Point Rénovation Info Service

# Les aides nationales



## Le crédit d'impôt

Les contribuables domiciliés en France peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur les revenus au titre des dépenses pour l'amélioration thermique et énergétique du logement dont ils sont propriétaires occupants, locataires ou occupants à titre gratuit et qu'ils affectent à leur habitation principale.

Une liste exhaustive de travaux est définie (isolation, fenêtres, énergies renouvelables...) avec des taux de crédit d'impôt correspondant et des conditions techniques à respecter.

## L'éco prêt à taux zéro

Pour financer une rénovation d'un logement construit avant 1990 et qui représente des montants importants de travaux, un outil est à votre disposition : l'éco-prêt à taux zéro. Il vous permet d'opter pour des travaux efficaces en terme d'économies d'énergie, sans faire d'avance de trésorerie. Financement possible jusqu'à 30 000 euros.

## Les aides de l'ANAH

L'agence nationale de l'habitat (ANAH) accorde des subventions pour la rénovation de logements achevés depuis plus de 15 ans.

Les bénéficiaires sont les propriétaires, occupants ou bailleurs, ainsi que les copropriétaires. Des critères sont à respecter pour bénéficier de ces subventions, par exemple des conditions de ressources ou de nature de travaux.

L'ANAH gère également les aides du programme Habiter Mieux en faveur de la rénovation énergétique des logements. Ces aides s'ajoutent à celles de l'agence. *Ces aides ne sont pas cumulables avec ISOLARIS, la prime de 1350 euros et le dispositif CEE.*

Elles permettent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (diagnostic thermique du logement, conseils sur les travaux à réaliser, montage du plan de financement et des dossiers de demande de subvention, assistance pour l'exécution des travaux) pour la réalisation de travaux qui réduisent d'au moins 25% la consommation énergétique des logements de propriétaires occupants et d'au moins 35% pour ceux des propriétaires bailleurs.

L'ANAH met également en place dans certains territoires des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou des Programmes d'Intérêt Général (PIG) avec des collectivités locales. Ces OPAH et PIG renforcent les interventions publiques en faveur des économies d'énergie dans les logements.

## Prime exceptionnelle de 1350 euros

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, une prime exceptionnelle d'un montant de 1 350 € peut être octroyée aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources. Le logement doit constituer l'habitation principale du demandeur et être achevé depuis au moins deux ans. Deux travaux minimum (parmi une liste établie) doivent être réalisés par des professionnels. *Aide non cumulable avec « Habiter Mieux ».*

## Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les fournisseurs d'énergie et de carburants ont l'obligation réglementaire de réaliser des économies d'énergie ou bien d'indiquer leurs clients à en faire. Cela s'est traduit par la mise en place du dispositif : **Certificats d'Économie d'Énergie**.

Afin d'encourager leurs clients à réaliser des travaux d'économie d'énergie, chaque fournisseur a mis en place des stratégies d'incitation financière : prêt bonifié, subvention, prime, bon d'achat...



# Les aides régionales

La Région Centre et l'ADEME ont mis en place le réseau ESPACES INFO ENERGIE Centre et un certain nombre d'outils afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets d'économie d'énergie.

## Prêt à taux zéro ISOLARIS (Région Centre)

Permet de financer :

- des travaux d'isolation dans les logements achevés depuis plus de deux ans,
- des installations solaires thermiques et de pompes à chaleur géothermiques verticales, dans le neuf comme dans l'ancien.

C'est un prêt jusqu'à 15 000 euros, selon le type de travaux. 4 partenaires financiers en région peuvent diffuser ce prêt :

CIC Ouest, Crédit Mutuel du Centre, Banque Populaire Val de France et Domofinance. *Dispositif non cumulable avec « Habiter Mieux » et le dispositif CEE.*

## Le diagnostic ÉNERGETIS (Région Centre)

C'est un audit énergétique qui permet, à partir d'une analyse détaillée du logement expertisé (logement datant d'avant 2001), de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie.

Cet audit est réalisé par des professionnels indépendants sélectionnés par la Région Centre et est plus détaillé qu'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Il vous coûtera 200 euros pour une visite énergétique de votre logement par un professionnel. Le coût global d'une telle prestation est de 550 euros, les 350 euros restant étant pris en charge par la Région Centre.

## Concours MA MAISON ECO (Région Centre et ADEME)

Concours réservé aux particuliers qui souhaitent construire ou rénover un logement de manière très performante sur les plans énergétique et environnemental.

**Pour le neuf** seront soutenus les projets très innovants :

- Construction de maisons passives ou à énergie positive avec utilisation de matériaux bio-sourcés (paille, bois...).

**Pour l'ancien** plusieurs démarches sont possibles :

- recours à la labellisation BBC Effinergie rénovation, Passivaus, Minergie...
- réalisation d'un bouquet de plusieurs travaux performants dont les critères sont fixés dans le règlement du concours.

## Accompagnement des COPROPRIETES (Région Centre et ADEME)

La Région Centre et l'ADEME soutiennent les actions visant à favoriser l'amélioration de la performance énergétique dans les copropriétés, par un accompagnement et une aide aux audits énergétiques.

Ces audits énergétiques doivent permettre à tout maître d'ouvrage d'être éclairé dans ses choix et ainsi de pouvoir passer à l'action par le vote de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

L'Espace Info Energie accompagne gratuitement les instances de la copropriété tout au long du processus.

Le soutien financier de la Région pour la réalisation d'un audit énergétique (uniquement pour les copropriétés datant d'avant 2001) est de 40% du coût de l'étude plafonné à 30 000 € (donc aide maximale : 12 000€).

